

COUPE SUISSE SAISON 2010/2011

AIDE-MEMOIRE POUR LES CLUBS PARTICIPANTS



PRESENTING SPONSOR



OFFICIAL SPONSORS



green.ch

SWISSHÄUS

NATIONAL BROADCASTER

SRG SSR **idée suisse**

TABLE DES MATIERES

Avant-propos.....	3
1. La compétition.....	3
1.1. Aperçu.....	3
1.2. Participants.....	3
1.3. Modus.....	3
1.4. Dates et heures des coups d'envoi des matchs.....	4
1.5. Cartons et suspensions.....	4
1.6. Questions de sécurité.....	4
1.7. TV.....	5
1.8. Service de Piquet.....	5
2. Le domaine financier; paiements aux clubs participants.....	5
2.1. Primes.....	5
2.2. Recettes du premier au troisième tour (y compris).....	5
2.3. Recettes à partir du quatrième tour.....	5
2.4. Billets sponsors.....	6
2.5. Décompte.....	6
3. Le domaine commercial; droits des sponsors de la Coupe Suisse.....	6
3.1. Préambule.....	6
3.2. Dénomination officielle: Coupe Suisse.....	6
3.3. Corporate Design, imprimés.....	6
3.3.1. Corporate Design (CD).....	6
3.3.2. Programmes des matchs.....	6
3.3.3. Affiches des matchs.....	7
3.3.4. Bons à tirer et exemplaires justificatifs.....	7
3.4. Audio et vidéo dans les stades.....	7
3.4.1. Audio.....	7
3.4.2. Tableau d'affichage/écran vidéo.....	7
3.5. Cérémonie d'entrée des joueurs.....	7
3.6. Publicité à l'intérieur et aux environs du stade.....	7
3.7. Surfaces de présentation.....	7
3.8. Distributions.....	7
3.9. Publicité maillots.....	8
3.10. Internet.....	8
3.11. Articles merchandising signés du vainqueur de la Coupe Suisse.....	8
3.12. Billets, cartes d'accès VIP et parking.....	8
3.12.1. Billets.....	8
3.12.2. Accès VIP.....	9
3.12.3. Cartes de parking.....	9
4. Adresses/contacts.....	9

PRESENTING SPONSOR



OFFICIAL SPONSORS



NATIONAL BROADCASTER



Avant-propos

Le présent aide-mémoire se réfère au Règlement de la Coupe Suisse de l'Association Suisse de Football (ASF), qui fait foi dans tous les cas. On trouve ce dernier sur le site internet de l'ASF sous www.football.ch, Association Suisse de Football, Coupe Suisse.

Cet aide-mémoire contient, en outre, des directives à respecter découlant du Règlement de la Coupe Suisse sur les droits et devoirs des clubs participants dans le domaine des droits commerciaux (voir ch. 2 et 3 ci-dessous et se reporter à l'art. 9 du Règlement de la Coupe Suisse.)

1. La compétition

1.1. Aperçu

Tour	Participants	Spécial
1 (1/32-finale)	64 (les 26 équipes de la SFL; 12 de 1 ^{ère} Ligue; 26 de la AL)	- Avantage du terrain aux ligues inférieures - Les équipes de SFL ne se rencontrent pas
2 (1/16-finale)	32 vainqueurs du 1 ^{er} tour	- Avantage du terrain aux ligues inférieures - Les équipes d'Axpo Super League ne se rencontrent pas
3 (1/8-finale)	16 vainqueurs du 2 ^e tour	- Avantage du terrain aux ligues inférieures - Dans la mesure du possible, les équipes d'Axpo Super League ne se rencontrent pas
4 (1/4-finale)	8 vainqueurs du 3 ^e tour	
5 (1/2-finale)	4 vainqueurs du 4 ^e tour	
6 (finale)	2 vainqueurs du 5 ^e tour	

1.2. Participants

64 équipes participent au 1^{er} tour de la Coupe Suisse.

Les clubs de la Swiss Football League (SFL) sont qualifiés d'office pour le 1^{er} tour (sans les éventuels clubs de la Principauté de Liechtenstein).

De suite, 12 clubs de 1^{ère} Ligue prennent part au 1^{er} tour de la Coupe Suisse. En outre, la 1^{ère} Ligue a droit à la place du FC Vaduz, club de la Principauté du Liechtenstein qui évolue en SFL. Ces représentants de la 1^{ère} Ligue ont participé à deux tours de qualification par élimination directe au mois d'août, avant le début du championnat. Ces rencontres sont organisées par la 1^{ère} Ligue. Les équipes de relève des moins de 21 ans de la SFL ne participent pas à ces tournois de qualification.

La Ligue Amateur fournit 26 participants au 1^{er} tour de la Coupe Suisse, soit dix équipes de 2^{ème} ligue interrégionale et 16 équipes des associations régionales. Les équipes de 2^{ème} ligue interrégionale (sans les équipes de relève de moins de 21 ans de la SFL comme en 1^{ère} Ligue) participent au mois d'août à trois tours de qualification par élimination directe. Les rencontres sont organisées par la Ligue Amateur de l'ASF. Les 13 associations régionales ont droit à un participant, les trois plus grandes régions (AFBJ, FVRZ, OFV) ont en outre droit à un deuxième représentant. De manière générale, les associations régionales sélectionnent par des coupes régionales leurs représentants au premier tour de la Coupe Suisse. Ces rencontres commencent déjà une année avant la Coupe Suisse.

Les clubs de la Principauté du Liechtenstein sont exclus de la compétition, toutes ligues confondues.

1.3. Modus

Le vainqueur de la coupe sera désigné après 6 tours (1/32-, 1/16-, 1/8-, 1/4- et 1/2-finale, finale).

Toutes les rencontres font l'objet d'un tirage au sort.

Il n'y a pas de participation échelonnée, les clubs de 1^{ère} Ligue et de SFL participent dès le premier tour à la Coupe Suisse.

Les clubs de la SFL ne se rencontrent pas au premier tour. Au deuxième et (dans la mesure du possible) au troisième tour, des matchs entre des clubs d'Axpo Super League sont exclus. Les clubs des ligues inférieures voient ainsi leur chance de rencontrer les grands noms du football suisse nettement accrues.

PRESENTING SPONSOR



OFFICIAL SPONSORS



NATIONAL BROADCASTER



D'autre part, les équipes de ligue inférieure possèdent l'avantage du terrain jusqu'au troisième tour (y compris), ce qui, ajouté au fait que les clubs de SFL participent dès le premier tour de la Coupe Suisse, garantit de véritables fêtes du football qui attireront les populations de toutes les régions et villages au stade.

1.4. Dates et heures des coups d'envoi des matchs

Selon le règlement de la Coupe Suisse (cf. Art.8), la date et l'heure des coups d'envoi sont déterminées par l'ASF (et non par le club recevant). Il va de soi que les souhaits des clubs sont pris en considération dans la mesure du possible. A côté de cela, l'ASF doit prendre en compte, lors de l'établissement des matchs, en particulier les intérêts des détenteurs des droits TV et préserver les intérêts des clubs participants à une compétition européenne.

Lors des matchs sans participation d'un club d'Axpo Super League et seulement jusqu'en quart de finale, le club recevant est, en règle générale, libre du choix de l'heure du coup d'envoi. Le club recevant doit annoncer l'heure du coup d'envoi à l'ASF et au club adverse aussi vite que possible, au plus tard trois jours après le tirage au sort.

Lors de matchs avec au moins la participation d'un club d'Axpo Super League et en règle générale à partir de tous les matchs de quarts de finale, l'ASF prend contact à temps avec le club recevant.

Les dates suivantes ont été fixées pour les six tours de la saison 2010/11 (sous réserve de changements):

1 ^{er} tour:	18/19 septembre 2010
2 ^e tour:	16/17 octobre 2010
3 ^e tour:	20/21 novembre 2010
4 ^e tour:	2 mars 2011
5 ^e tour:	28 avril 2011
Finale:	29 mai 2011

Les horaires et numéros des matchs seront publiés internet de l'ASF sous www.football.ch, Coupe Suisse.

1.5. Cartons et suspensions

Les avertissements des matches de championnat et des matches de Coupe Suisse ne sont pas additionnés. De plus, les avertissements de chaque compétition de coupe sont comptés séparément et la Coupe Suisse (du 1^{er} tour jusqu'à et y compris la finale), les compétitions de qualification de la 1^{ère} Ligue et de la 2^{ème} ligue interrégionale et les coupes régionales sont chacune une compétition séparée. En d'autres termes, les joueurs de toutes les équipes participant au premier tour de la Coupe Suisse démarrent avec un compteur de cartons jaunes remis à zéro. Mais attention, les matches de suspension résultant de cartons de la saison passée de la Coupe Suisse sont encore à subir au début de la présente compétition de la Coupe Suisse. De même, des cartons de matches de qualification peuvent avoir pour conséquence des suspensions lors de la prochaine édition de cette même compétition de qualification.

Le 2^e, 4^e, 6^e, etc. avertissement lors d'un match de Coupe Suisse a pour conséquence la suspension pour un match de Coupe Suisse. La même chose vaut aussi pour une expulsion suite à deux cartons jaunes lors d'un même match de Coupe Suisse. Par contre, les suspensions suite à des cartons rouges directs doivent être purgées dans toutes les compétitions. Un carton rouge direct lors d'un match de championnat peut donc entraîner une suspension en Coupe Suisse et inversement (voir à ce sujet les «Directives pour les pénalités disciplinaires»).

1.6. Questions de sécurité

En ce qui concerne la sécurité lors des matches de Coupe Suisse, veuillez vous reporter à l'article 12bis du Règlement de la Coupe Suisse. En outre, les articles 14 et 15 du Règlement de jeu de l'ASF doivent être respectés.

Lors de matchs entre un club amateur (1^{ère} Ligue et ligues inférieures) et un club de l'Axpo Super League, un coach est placé gratuitement à disposition du club recevant de catégorie inférieure. Celui-ci conseille le club amateur dans toutes les questions liées à la sécurité.

Lors de rencontres entre un club de 1^{ère} Ligue ou ligues inférieures et des clubs de Challenge League, le club recevant de ligue inférieure peut demander gratuitement conseil à l'ASF.

PRESENTING SPONSOR



OFFICIAL SPONSORS



NATIONAL BROADCASTER



Enfin, tous les matchs avec participation d'un club d'Axop Super League sont examinés par un délégué de sécurité. L'ASF se réserve le droit d'inspecter d'autres matchs.

L'ASF se tient à disposition des clubs pour toutes questions relatives à la sécurité par e-mail (kpz@football.ch) ou par téléphone au 079 635 07 05.

1.7. TV

Pour tous les matchs produits par la SSR SRG idée suisse (soit en règle général tous les matchs comprenant une équipe d'Axpo Super League et tous les matchs à partir du 3e tour), le club recevant doit mettre les infrastructures nécessaires à disposition de la SSR SRG idée suisse respectivement de la production (estrades pour l'installation des caméras, places des commentateurs, place de parking pour le car de production) et ceci à sa charge.

Lors des matchs télévisés, une séance sur place aura lieu avant le match avec le chef de production ou le régisseur, afin de régler les différents éléments importants (par exemple les accréditations, la position des caméras, les places des commentateurs, lignes ISDN, etc.).

La personne de contact pour toutes les questions supplémentaires est Madame Karin Nussbaumer, karin.nussbaumer@bus.srg.ch.

1.8. Service de Piquet

En cas de doutes quand à l'état de la pelouse, ou pour tout autre incident imprévu autour des matchs, les clubs participants peuvent joindre le service de piquet au 079 933 17 00.

2. Le domaine financier; paiements aux clubs participants

2.1. Primes

Les recettes réalisées par la vente des droits de commercialisation liés à la Coupe Suisse (voir chapitre 3 ci-après) à l'agence marketing IMG (Schweiz) AG permettent à l'ASF d'accorder une prime aux clubs participants à la Coupe Suisse. Le montant de cette prime correspond aux performances sportives

d'un club. Plus il avance dans la compétition, plus le montant de sa prime augmente:

- Clubs éliminés au 1 ^{er} tour (1/32-finale):	Frs.	3'000.-
- Clubs éliminés au 2 ^e tour (1/16-finale):	Frs.	7'500.-
- Clubs éliminés au 3 ^e tour (1/8-finale):	Frs.	15'000.-
- Clubs éliminés au 4 ^e tour (1/4-finale):	Frs.	75'000.-
- Clubs éliminés au 5 ^e tour (1/2-finale):	Frs.	150'000.-
- Finaliste et vainqueur de coupe:	Frs.	300'000.-

2.2. Recettes du premier au troisième tour (y compris)

L'organisation des matchs est placée sous la responsabilité des clubs recevants qui, en échange, conservent l'ensemble de la recette. Cela étant, ils assument tous les frais (dédommagement du trio arbitral, frais publicitaires, service de sécurité, etc.), à l'exception des frais de voyage de l'équipe visiteuse.

Du premier au troisième tour, les clubs jouant à l'extérieur reçoivent de l'ASF, au lieu de la participation aux recettes du club recevant, les dédommagements suivants par match, ces sommes incluant les frais de voyage:

- Clubs d'Axpo Super League:	Frs.	5'000.-
- Clubs de Challenge League:	Frs.	3'000.-
- Clubs de 1 ^{ère} Ligue:	Frs.	2'000.-
- Clubs de Ligue Amateur:	Frs.	2'000.-

Font exception au règlement précité, les rencontres entre deux clubs de SFL. Dans ce cas, les recettes nettes sont partagées entre le club recevant et le club visiteur, comme cela se faisait auparavant. Dans le même esprit, les clubs de SFL qui rencontrent un club de la même ligue à l'extérieur, ne reçoivent aucun dédommagement.

2.3. Recettes à partir du quatrième tour

A partir du quatrième tour de la Coupe Suisse, les recettes nettes (ou l'éventuel déficit) sont partagées entre le club recevant et le club visiteur conformément au système antérieur (voir art. 18 à 20 du Règlement de la Coupe Suisse; un formulaire «Excel» y relatif peut être téléchargé sur le site www.football.ch, ASF, Coupe Suisse). A partir du quatrième tour, les clubs jouant à l'extérieur ne reçoivent pas de dédommagement.

PRESENTING SPONSOR



OFFICIAL SPONSORS



NATIONAL BROADCASTER



2.4. Billets sponsors

Les sponsors de la Coupe Suisse ont droit à des contingents de billets prédéfinis pour tous les matchs de la coupe. Le prix effectif des billets retirés par les sponsors est crédité aux clubs de l'ASF (voir chapitre 3.12.1 ci-après).

2.5. Décompte

Au terme de chaque tour, tous les clubs de l'ASF reçoivent un décompte comprenant trois postes: primes (seulement en cas d'élimination), dédommagement pour clubs visiteurs, et billets sponsors. Le total de ces trois postes est versé aux clubs de l'ASF.

3. Le domaine commercial; droits des sponsors de la Coupe Suisse

3.1. Préambule

En contrepartie de leur engagement financier (dont bénéficient principalement les clubs participants à la Coupe Suisse, voir chiffre 2 ci-dessus), les sponsors de la Coupe Suisse jouissent d'une publicité attrayante et porteuse lors de tous les matchs de coupe. De ce fait, les clubs participants s'engagent à se conformer aux directives ci-après concernant les promotions publicitaires spécifiques inhérentes à la Coupe Suisse (voir ch. 3.2 et suivants ci-dessous et se reporter à l'art. 9 ch. 5 du Règlement de la Coupe Suisse). Il en va de même pour ce qui a trait aux billets, l'accès VIP et les cartes de parking (voir ch. 3.12 ci-dessous). En cas d'infraction à ces directives, les paiements décrits au chapitre 2 ci-dessus peuvent être réduits ou annulés. Des mesures disciplinaires demeurent réservées (voir art. 9 ch. 5 du Règlement de la Coupe Suisse).

Avant chaque match, un représentant de l'agence marketing IMG (Schweiz) AG (ci-après IMG) rencontrera les dirigeants du club recevant pour convenir avec eux des mesures promotionnelles à prendre. Il est évident que l'ASF se tient également à votre disposition pour vous fournir les renseignements y afférents.

3.2. Dénomination officielle: Coupe Suisse

Depuis la saison 2008/09, la dénomination officielle de la compétition est à nouveau Coupe Suisse (Schweizer Cup, Coppa Svizzera). Les clubs sont tenus à utiliser pour leur communication autour de la coupe (affiches, programmes de match, billets d'entrée, annonces au haut-parleur, publicité, etc.) la dénomination officielle Coupe Suisse (Schweizer Cup, Coppa Svizzera).

3.3. Corporate Design, imprimés

3.3.1. Corporate Design (CD)

L'ASF et IMG ont fait développer pour la Coupe Suisse un logotype et une charte graphique particulière en matière de Corporate Design (CD). Les marques respectivement logos des sponsors de la Coupe Suisse (six au maximum) sont parties intégrantes de ce CD. Le logo de la coupe et les logos des sponsors figurent par exemple sur tous les documents utilisés par l'ASF en rapport avec la Coupe Suisse. Les clubs doivent respecter la charte CD et contribuer à diffuser les logos de la coupe et des sponsors. Cette objectif sera réalisé par l'application de la charte graphique à tout ce qui concerne les rencontres de la compétition (p.ex. programmes et affiches de match, etc.). Les bandeaux-logos mis à disposition des clubs par IMG (sur CD-Rom) ne doivent en aucun cas subir des modifications.

3.3.2. Programmes des matchs

Dans tous les programmes de matches édités par les soins des clubs, le Presenting-Sponsor a droit à un «Advertorial» (salutations) ainsi qu'à une annonce publicitaire payante. En outre, le «bandeau-logos» devra figurer sur la première page du programme (au moins 10% de la superficie de la page de titre). IMG met à disposition des clubs recevants qui produisent un programme de match le bandeau-logos ainsi que les salutations et l'annonce payante, ceci sous forme électronique.

IMG propose aux clubs qui n'éditent pas leur propre programme un programme très attrayant au format A5 et A4 pouvant être produit avec leur collaboration. Ce document contient déjà les annonces obligatoires. Il reste ensuite suffisamment d'espace au club pour ses propres annonces. Ce programme peut être vendu ou distribué par le club à l'occasion du match.

PRESENTING SPONSOR



OFFICIAL SPONSORS



NATIONAL BROADCASTER



3.3.3. Affiches des matchs

Le bandeau de la Coupe Suisse comportant le logo de la coupe et les logos des sponsors doit être appliqué sur toutes les affiches des matchs de Coupe Suisse (au moins 10% de la superficie totale de l'affiche). Pour ce faire, les clubs reçoivent les bandeaux-logos sous forme électronique (CD-Rom) de l'agence IMG.

IMG propose aux clubs qui ne disposent pas de leur propre affiche de match un document correspondant sous forme électronique.

3.3.4. Bons à tirer et exemplaires justificatifs

Chaque application du CI/CD de la Coupe Suisse (point 3.3.1) sur les programme de match (point 3.3.2) ou sur les affiches (point 3.3.3) doit être soumis quelques jours avant le match à IMG, à l'attention de Monsieur Daniel Eder (daniel.eder@imgworld.com) afin d'obtenir des bons à tirer.

3.4. Audio et vidéo dans les stades

3.4.1. Audio

Dans les stades qui en sont équipés, les appareils de diffusion (lecteur CD, cassetophone) peuvent être utilisés à des fins publicitaires par les sponsors de la Coupe Suisse pendant et après le match ainsi que pendant la pause. Les sponsors disposent au total de 8 spots-audio d'une durée maximale de 30 secondes chacun par match. Les supports sonores correspondants seront remis aux clubs recevants. S'il n'y a pas d'appareils de diffusion, le speaker du stade lira les textes publicitaires au micro.

En plus, IMG a le droit, dans le cadre de la cérémonie de l'entrée des joueurs (cf. ch. 3.5), de passer l'hymne officiel de la coupe.

3.4.2. Tableau d'affichage/écran vidéo

Les clubs dont le stade est équipé d'un tableau d'affichage ou d'un écran vidéo recevront de l'agence IMG des bandes vidéo ou des DVD à diffuser avant et après la rencontre et au cours de la pause. Au total, les sponsors de la Coupe Suisse

ont droit à 6 insertions publicitaires-vidéo d'une durée de 30 secondes maximales chacune par match.

3.5. Cérémonie d'entrée des joueurs

Dans la mesure du possible, IMG peut intégrer des drapeaux neutres (sans sponsors) dans le design de la Coupe Suisse dans la cérémonie d'ouverture (entrée des joueurs avant le coup d'envoi).

3.6. Publicité à l'intérieur et aux environs du stade

Après discussion avec le club recevant, IMG pourra utiliser les surfaces publicitaires libres à l'intérieur et aux alentours des stades où sont disputées les rencontres de la Coupe Suisse. Des représentants de l'agence IMG prendront directement contact avec les clubs recevants pour régler les questions relatives à ce sujet.

D'autre part, d'attrayants fanions Coupe Suisse seront mis à disposition des clubs. Ils seront hissés sur des mâts existants ou livrés à cet effet.

Selon les stades, les représentants de l'agence IMG installeront eux-mêmes les moyens publicitaires ou les clubs recevront une «Toolbox» contenant du matériel publicitaire à installer.

3.7. Surfaces de présentation

Dans les stades disposant de la place nécessaire, les sponsors de la Coupe Suisse ont droit aux surfaces suivantes pour la réalisation d'un stand de présentation ou autre infrastructure similaire:

- 1^{er}-3^e tour: au moins 16 m² par rencontre
- 4^e -5^e tour: au moins 24 m² par rencontre

Tous les frais d'organisation et/ou de construction sont assumés par IMG.

3.8. Distributions

Les sponsors sont autorisés à distribuer du matériel publicitaire à leurs propres frais et sous propre régie au public pré-

PRESENTING SPONSOR



OFFICIAL SPONSORS



NATIONAL BROADCASTER



sent dans les stades pour les rencontres de la Coupe Suisse. A ce sujet, les clubs sont tenus de fournir les laissez-passer nécessaires à IMG.

3.9. Publicité maillots

Lors des matches de la Coupe Suisse, IMG a le droit d'apposer un autocollant textile, avec le logo combiné de la Coupe Suisse et du Presenting-Sponsor, sur les maillots de tous les clubs prenant part à la compétition. Les clubs recevront d'IMG les autocollants nécessaires avant chaque tour de la coupe. Ces badges devront être collés sur les tricots des joueurs, du côté de la poitrine, plus précisément à l'endroit prévu où figure, lors des matches de championnat, le badge d'un sponsor éventuel d'une section. Dans le cas d'une production d'un maillot spécial pour la Coupe Suisse (notamment pour la finale), il faut si possible imprimer le logo combiné directement sur le maillot. A la demande des clubs, IMG fournit un modèle d'impression.

3.10. Internet

Vous trouvez, sur le site internet de la Coupe Suisse (www.football.ch ou www.coupesuisse.ch) toutes les informations essentielles concernant cette compétition telles que les dates des matches, les suspensions des joueurs, etc. Les équipes participantes sont présentées sur ce site. Pour ce faire, nous prions tous les clubs prenant part à la Coupe Suisse de nous faire parvenir, sous forme électronique, le logo de leur club (eps, jpg ou gif, au minimum 145 x 145 pixels et 72 dpi résolution), pour autant que ceci ne soit pas déjà fait (contact selon chiffre 4 ci-dessous).

3.11. Articles merchandising signés du vainqueur de la Coupe Suisse

Les deux finalistes doivent fournir à IMG, au plus tard une semaine avant la finale, 20 répliques du maillot officiel du club (Replica-Shirts) avec les signatures des 20 cadres de l'équipe et 6 ballons officiels avec les mêmes signatures. Les ballons sont mis à la disposition des finalistes par IMG. Les maillots sont fournis par les clubs.

3.12. Billets, cartes d'accès VIP et parking

3.12.1. Billets

Toujours en contrepartie à leur engagement financier, les sponsors ont droit contractuellement à des contingents de billets pour chaque rencontre de la Coupe Suisse. Pour autant que leur stade offre les capacités correspondantes, les clubs recevant doivent tenir à disposition de l'agence IMG jusqu'à deux semaines avant une rencontre de Coupe Suisse, les quantités suivantes de billets pour places assises des meilleures catégories:

- 1 ^{er} tour (1/32-finale):	80 billets par match
- 2 ^e tour (1/16-finale):	120 billets par match
- 3 ^e tour (1/8-finale):	160 billets par match
- 4 ^e tour (1/4-finale):	470 billets par match
- 5 ^e tour (1/2-finale):	520 billets par match

Alternativement, les sponsors peuvent aussi commander des places debout au lieu de places assises. Le cas échéant, une place assise correspond à un certain nombre de places debout, qui est à fixer au cas par cas.

Il va de soi qu'aucun club n'est obligé de procéder à des transformations de son stade (installation de tribunes supplémentaires ou infrastructure similaire) pour garantir ces contingents.

Le nombre exact de billets sera commandé par IMG au plus tard deux semaines avant la rencontre. Mais le fait que tous les billets seront retirés n'est pas garanti. Et seuls les billets effectivement commandés par IMG seront payés par l'ASF en même temps que les primes et les dédommagements prévus pour les clubs visiteurs (voir chapitre 2 ci-dessus).

IMG se réserve le droit de commander, contre facture, des billets supplémentaires en plus de ces contingents.

Les billets commandés doivent être réservés aux sponsors et à leurs invités à une caisse, sur une table ou un autre endroit dûment signalé. Tous les panneaux indicateurs nécessaires à cet effet seront gratuitement mis à disposition des clubs. Les invités présenteront un bon leur donnant droit à leur billet d'entrée.

PRESENTING SPONSOR



OFFICIAL SPONSORS



NATIONAL BROADCASTER



3.12.2. Accès VIP

Dans les stades disposant d'un espace VIP, les sponsors ont droit à un contingent de laissez-passer à cette zone. Ces laissez-passer seront commandés contre facture par IMG au plus tard deux semaines avant la rencontre en fonction des contingents suivants:

- 1^{er} tour (1/32-finale): 80 accès VIP par rencontre
- 2^e tour (1/16-finale): 120 accès VIP par rencontre
- 3^e tour (1/8-finale): 160 accès VIP par rencontre
- 4^e tour (1/4-finale): 470 accès VIP par rencontre
- 5^e tour (1/2-finale): 520 accès VIP par rencontre

Dans les stades ne disposant pas d'un espace VIP, IMG se réserve le droit d'installer et d'exploiter l'infrastructure adéquate à ses propres frais pour autant qu'il y ait suffisamment d'espace à disposition.

3.12.3. Cartes de parking

Lorsque des places de parc sont disponibles pour les spectateurs d'un match de coupe, les contingents de places suivants sont réservés aux sponsors pour chaque rencontre:

- 1^{er} tour (1/32-finale): 40 cartes par match
- 2^e tour (1/16-finale): 60 cartes par match
- 3^e tour (1/8-finale): 80 cartes par match
- 4^e tour (1/4-finale): 235 cartes par match
- 5^e tour (1/2-finale): 260 cartes par match

Tout comme les billets et les laissez-passer VIP, les cartes de parking seront commandées par IMG au plus tard deux semaines avant la rencontre.

4. Adresses/contacts

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions relatives à la Coupe Suisse:

Association Suisse de Football

Robert Breiter
Case postale
3000 Berne 15
Tél. 031 950 81 63
Fax 031 950 81 71
breiter.robert@football.ch

IMG (Schweiz) AG

Daniel Eder
Förrlibuckstrasse 72
8005 Zürich
Tél. +41 44 274 12 28
Fax +41 44 274 12 60
daniel.eder@imgworld.com

Pour toutes questions relatives à la sécurité (voir ch. 1.6):

Tél. 079 635 07 05; E-Mail: kpz@football.ch

Service de piquet durant les jours qui précèdent le match (voir ch. 1.8):

Tél. 079 933 17 00

PRESENTING SPONSOR



OFFICIAL SPONSORS



NATIONAL BROADCASTER

